

REPUBLIQUE
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES**

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES



Nombre de conseillers

**L'an deux mille vingt-quatre
Le 28 Mai**

En exercice 23
Présents 13
Votants 21

Date de la convocation

23 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de Mai.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Alice ROGGIERO, Jacqueline ROUX à Richard FREZE, Idalmis GREBAUX à Muriel CHRETIEN, Mohamed LASRI à Jean-Pierre AYALA, Olivier BARBE à Patrice BLANC, Caroline ALLIBERT à Audrey DALMASSO, Céline DARVES-BLANC à Michel CAVIGNAUX, Éric BOULLE à Magali LANCELIER

DCM2024-021

Absents : Marie-Christine GENEST, Marjorie RICAUD

Secrétaire de Séance : Mme CHRETIEN

OBJET : Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. Patrice BLANC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour

permettre des avancements de grade ;
Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'Adjoint d'animation
Territorial Principal de 1^{ère} Classe ;

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création de l'emploi correspondant au grade d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de
1^{ère} Classe permanent à temps complet ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2024 ;

Filière : Animation ;

Cadre d'emploi : Adjoints d'Animation Territoriaux ;

Grade : Adjoint d'Animation territorial principal de 1^{ère} Classe

- Ancien effectif 0
- Nouvel effectif 1

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé au vote, décide à l'**unanimité** :

- **La création** de cet emploi, mais également la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- **L'inscription** au budget, chapitre 012, des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alice ROGGIERO

